



Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Document de travail soumis au débat
Conseil Syndical du 28 octobre 2021

A l'attention du lecteur

Le Projet d'Aménagement Stratégique – PAS – est le cœur du SCoT. Il expose une vision stratégique à 20 ans. C'est un projet politique, prospectif et collectif.

Le PAS est la pierre angulaire de la démarche d'élaboration du SCoT, il décline les intentions sans entrer dans le choix des moyens. C'est le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) et le programme d'actions qui préciseront les modalités de mise en œuvre du projet.

Le SM SCoT a choisi de construire ce SCoT en anticipant l'horizon 2050, qui correspond à l'échéance fixée par un certain nombre d'engagements nationaux et internationaux relatifs au climat.

Sur certains sujets, comme le recul du trait de côte ou la consommation foncière, les horizons considérés pourront s'avérer plus longs ou plus courts, pour s'adapter au mieux aux enjeux.

Certaines formulations utilisées dans ce PAS relèveront du DOO.

Mais le choix rédactionnel nous a conduits à restituer dans ce document les réflexions des élus et des acteurs, au plus près de leurs expressions. Il sera plus aisé, chemin faisant de distinguer ce qui devra relever du PAS, du DOO ou du programme d'actions (sachant que le travail d'élaboration se poursuivra jusqu'en 2023).

Les élus syndicaux ont souhaité qu'une première version, dite « de travail », soit proposée à ce stade des réflexions même si elle est forcément incomplète et inachevée. Ce document « martyr » doit permettre de :

- *Mettre en discussion cette proposition dans divers cercles.
Les élus en charge du SCoT sont attachés à ce que ces travaux soient largement discutés et travaillés avec l'ensemble des institutions et acteurs, dont la société civile, qui interviennent sur le territoire. Par leur implication ils pourront ainsi amender et étoffer tel ou tel volet ;*
- *Faciliter la poursuite du travail technique, en particulier l'élaboration du DOO à partir d'une première ébauche suffisamment « motivée » politiquement.*

Depuis la loi Climat Résilience, promulguée le 22 août 2021, le PAS doit désormais intégrer des objectifs chiffrés exposant la trajectoire du territoire en matière de réduction de l'artificialisation. Si la trajectoire est effectivement fixée, les objectifs chiffrés seront introduits ultérieurement ; le travail étant en cours.

Sommaire

Préambule

1

Promouvoir la sobriété... pour mieux renforcer les bassins de vie locaux et « équilibrer » le fonctionnement du Pays Basque & Seignanx

p.9

1. Pour un territoire sobre et fonctionnel : adapter les modalités du développement à chaque contexte géographique, urbain et social

- 1.1. A l'échelle du grand territoire et des espaces de vie : conforter le réseau des villes structurantes pour garantir l'accès de tous à une offre de services diversifiée et performante à moins de 15'
- 1.2. A l'échelle des centralités : dynamiser les centres-bourgs et centres-villes en priorisant l'accueil de la population et des emplois dans les espaces déjà urbanisés
- 1.3. A l'échelle du littoral...
- 1.4. A l'échelle de la zone de montagne...

2. Pour un territoire sobre et adapté aux modes de vie : accompagner les besoins des habitants et des entreprises dans le sens de l'intérêt général

- 2.1. Faciliter les parcours résidentiels et un habitat à faible impact environnemental
- 2.2. Recentrer le développement pour limiter les besoins de mobilités « à la source »
- 2.3. Promouvoir l'accueil et le développement d'activités « ancrées » localement qui profitent à tous (populations et territoires)
- 2.4. Faire des espaces publics, naturels et agricoles des éléments structurants de la qualité de vie

3. Pour un territoire sobre et convivial : viser le ZAN en restant zen... rendre attractives les formes urbaines compactes, à taille humaine, adaptées aux évolutions climatiques

- 3.1. Densifier sans saturer : s'inspirer des formes urbaines caractéristiques des bourgs denses du Pays Basque et du sud des Landes
- 3.2. Se développer sans gaspiller : réhabiliter et réinvestir avant d'envisager de nouveaux bâtis
- 3.3. Mettre en œuvre un urbanisme qui anticipe le climat de demain et la raréfaction de certaines ressources

Accélérer les transitions... pour de meilleures synergies entre cohésion sociale, générationnelle, fonctionnelle et préservation des ressources

1. Agir au plus vite dans tous les domaines pour une contribution concrète du territoire à la neutralité carbone

- 1.1. Renforcer les capacités de production en énergies renouvelables et veiller à leur intégration environnementale et paysagère
- 1.2. Aménager le territoire pour faciliter les mobilités durables
- 1.3. Encourager les secteurs économiques qui s'engagent à réduire leur impact environnemental... les accompagner vers l'exemplarité
- 1.4. Favoriser une économie circulaire, économe et productrice de ressources
- 1.5. Valoriser les synergies entre milieux naturels, forestiers et agricoles pour conforter leurs rôles décisifs dans le stockage du carbone

2. S'appuyer sur la richesse des ressources naturelles locales pour assurer la résilience du Pays Basque & Seignanx

- 2.1. Préserver voire restaurer les fonctions des Trames Vertes et Bleues
- 2.2. Créer, voire recréer, des écosystèmes fonctionnels en milieu urbain
- 2.3. Faire de l'eau et des milieux associés un atout
- 2.4. Intégrer les enjeux du paysage dans toutes les politiques sectorielles et tous les projets
- 2.5. Limiter la vulnérabilité du territoire et l'exposition des populations et des activités aux risques

3. Faire du développement économique un levier majeur des transitions : renforcer les capacités d'innovations du territoire en développant les synergies entre le tissu économique et agricole local, la formation et la recherche & développement

- 3.1. Favoriser/promouvoir une agriculture vivante, nourricière mais diversifiée
- 3.2. Accompagner l'évolution du modèle agricole et agro-alimentaire, de la production à la distribution-commercialisation
- 3.3. Accompagner la transformation de l'économie, encourager les filières indélocalisables et adaptables aux enjeux de demain
- 3.4. Créer les conditions d'une meilleure synergie entre la recherche, la formation et les entreprises locales

Une volonté collective d'imaginer un Pays Basque & Seignanx résilient à l'horizon 2050

Les élus du Syndicat se sont engagés dans l'élaboration du SCoT Pays Basque & Seignanx en considérant que l'aménagement et le développement de leur territoire devaient désormais constituer la clef de voûte d'une politique climatique locale responsable.

Ce premier jet de Projet d'Aménagement Stratégique est le fruit de nombreux débats, qu'ils ont souhaité croiser aussi souvent que possible avec ceux des Conseils de Développement et à l'occasion de quelques séminaires, dans un objectif de co-construction du projet.

Préoccupés par l'ampleur des enjeux et soucieux des arguments de la société civile, les élus ont affirmé plusieurs objectifs qui guident l'élaboration du SCoT Pays Basque & Seignanx, dont trois majeurs :

1. Anticiper le long terme mais agir vite : lier projet/action/évaluation

Face à la sensibilité des sujets qui traversent le territoire (tension immobilière et sociale préoccupante, dynamique démographique soutenue mais inégale sur le territoire, méconnaissance des impacts concrets de l'évolution climatique localement...), il s'agit pour le SCoT de concilier l'urgence climatique et les enjeux locaux.

Il faut donc agir vite, en prenant le recul nécessaire pour que les réponses d'aujourd'hui ne sapent pas les capacités de résilience de notre territoire à long terme. Le SCoT doit faire preuve d'ambition mais également de pragmatisme, en ayant le souci de rendre applicables les objectifs du PAS dans le Document d'Orientation et d'Objectifs, puis dans le programme d'actions.

2. Engager les transitions en privilégiant la sobriété, pour ménager nos ressources

L'évolution du climat se conjugue avec l'accroissement tendancielle des prix de l'énergie, des matières premières et la raréfaction de certaines ressources. Comme nous avons commencé à le voir dans le travail que nous menons avec AcclimaTerra et le Cerema, ce contexte affecte l'ensemble des activités, notamment les exploitations agricoles, les activités de pêche et les fonctionnalités de nos espaces naturels. L'organisation de notre territoire, nos économies, l'aménagement de nos villes et de nos villages doivent donc être adaptés et cesser de participer à l'émission croissante de gaz à effet de serre.

Avec le SCoT, il s'agit d'envisager des modalités de développement capables de répondre aux besoins des habitants et des entreprises, sans mobiliser inutilement les ressources, en évitant les impacts négatifs sur l'environnement et la santé tout en anticipant les effets prévisibles du changement climatique. Une perspective qui interroge en profondeur nos valeurs, nos habitudes, nos organisations... mais qui fait le pari d'une amélioration de la qualité de vie partout et pour tous.

3. Encourager les coopérations

Ce contexte nécessite de dépasser les frontières et les compétences institutionnelles pour encourager des espaces d'actions sur mesure, favorisant les coopérations intercommunales, interinstitutionnelles, interacteurs publics et privés.

Le SCoT invite donc à croiser les approches pour sortir des analyses exclusivement sectorielles, souvent limitantes ; coordonner étroitement les actions et les calendriers entre les différentes échelles de la planification ou de la programmation, pour une meilleure fluidité des objectifs poursuivis et une optimisation des moyens financiers et humains mobilisés.

Que retenir ?

Face à l'urgence climatique, la volonté d'un projet de territoire responsable et durable pour le Pays Basque & Seignanx

- Un projet qui réduit les pressions et ménage nos ressources
- Un projet qui anticipe le long terme mais qui invite à agir vite, et qui lie projet/action/évaluation dans la plus grande cohérence
- Un projet qui encourage les collaborations et les coopérations

Deux principes se sont dégagés des travaux :

- Promouvoir la sobriété, pour mieux recentrer les énergies collectives et rechercher la plus grande cohérence territoriale
- Accélérer les transitions, pour accroître les capacités de résilience de notre territoire

Promouvoir la sobriété... pour mieux renforcer les bassins de vie locaux et « équilibrer » le fonctionnement du Pays Basque & Seignanx

Est-il possible d'imaginer un Pays Basque & Seignanx résilient à l'horizon 2050 sans que toutes les composantes du territoire ne soient fortement impliquées ?

Pour le SCoT, il s'agit de rompre avec l'organisation qui a conduit à concentrer les fonctions supérieures, l'ensemble des activités et des populations dans les principales villes du littoral, et permis une dispersion du développement urbain dont les coûts financiers, énergétiques et écologiques sont trop importants. Mais il convient également de reconnaître et de valoriser toutes les ressources, les potentiels et les initiatives dont le territoire est riche pour s'adapter au monde qui vient.

En misant sur la « sobriété », qu'elle soit foncière, énergétique, matérielle... il s'agit pour le SCoT de dessiner les modalités d'un développement alternatif respectueux des limites de nos écosystèmes, adapté aux spécificités de notre territoire qui améliore le quotidien des habitants et des acteurs économiques.

Ces modalités, dont les contours ont été ébauchés par l'ensemble des documents cadres et en particulier par les PCAET, le SCoT souhaite les approfondir et les préciser.

Le SCoT, par ses orientations, doit permettre d'agir sur trois leviers :

- **Valoriser et favoriser les complémentarités entre toutes les composantes du Pays Basque & Seignanx par l'organisation territoriale en lien avec les territoires voisins**
- **Muscler les capacités de développement des territoires intérieurs et apaiser/nuancer le développement des territoires sous influence du littoral**
- **Limiter notre dépendance aux ressources non renouvelables par la « sobriété » des pratiques et des usages**

1. Pour un territoire sobre et fonctionnel : adapter les modalités du développement à chaque contexte géographique, urbain et social

Le territoire Pays Basque & Seignanx s'illustre par des paysages, des agricultures et des dynamiques urbaines contrastés qui fondent autant son identité que son potentiel de développement. Le réseau de vi-ll-es, armature urbaine du territoire, connecte toutes ces composantes.

Est-il possible d'imaginer un Pays Basque & Seignanx résilient à l'horizon 2050 sans une organisation territoriale solide, qui favorise les complémentarités ? Pour le SCoT, le réseau de vi-ll-es du Pays Basque & Seignanx doit devenir le cadre de références des politiques publiques. Il permet de faire dialoguer les échelles de projet, depuis le grand territoire jusqu'à l'opération mais également de rechercher les meilleures complémentarités aussi bien entre les territoires qu'entre les politiques sectorielles.

La carte du réseau de vi-ll-es du SCoT, réalisée en 2019 a nourri les réflexions du PAS. Elle sera retravaillée dans le cadre du DOO, puis introduite dans les documents du SCoT.

1.1. A l'échelle du grand territoire et des espaces de vie : conforter le réseau des villes structurantes pour garantir l'accès de tous à une offre de services diversifiée et performante à moins de 15'¹

Les villes structurantes :

- Anglet
- Bayonne
- Biarritz
- Cambo
- Garazi
- Hasparren
- Mauléon
- Saint Jean de Luz
- Saint Palais

L'armature urbaine actuelle se révèle relativement hiérarchisée et structurée, autour des villes historiques de Mauléon, Saint Palais, Garazi ou Bayonne. Elle contribue au bon fonctionnement urbain du territoire, mais nécessite d'être confortée de manière différenciée pour que chacun trouve à moins de 15' de son domicile les services, commerces et équipements dont il a besoin. Le quart d'heure s'évaluant en voiture ou à pied selon qu'on habite dans un secteur isolé ou en tissu urbain dense.

A l'échelle du SCoT, l'objectif est de renforcer le rôle structurant des villes et petites villes pour qu'elles puissent offrir une diversité satisfaisante de commerces, de services et d'équipements et ainsi permettre d'envisager des alternatives concrètes aux mobilités consommatrices d'énergies fossiles.

Les petites villes structurantes :

- Baigorri
- Bidart
- Boucau
- Hendaye
- St Martin de Seignanx
- Saint Pée sur Nivelle
- Saint Pierre d'Irube
- Tardets
- Tarnos
- Urrugne
- Ustaritz

Conforter les villes structurantes pour qu'elles contribuent au dynamisme des bassins de vie qu'elles polarisent et à la qualité de vie de leurs habitants et des habitants des communes alentours

- Mieux répartir les équipements et les activités économiques sur le territoire, notamment pour « vitaliser » voire revitaliser certains secteurs.
- Conforter l'offre de commerces de proximité, de services et d'équipement en fonction des besoins.
- Relier les villes et petites villes entre elles, en particulier par les transports publics ou par des solutions de mobilités à faible impact environnemental.

¹ A pieds ou en voiture en fonction de la localisation et du tissu (urbain compact ou diffus...)

- Déployer des modes de transports adaptés aux différents territoires et aux différentes populations
- Optimiser les infrastructures existantes
- Déployer des « écosystèmes économiques » adossés au réseau de vi-ll-es, pour mieux répartir l'emploi sur l'ensemble du territoire
 - Organiser une répartition complémentaire et non concurrentielle du foncier économique et des activités au regard de l'armature
 - Garantir une diversité et une complémentarité des offres commerciales en fonction de l'armature urbaine

Différencier les stratégies de développement pour permettre à chaque bassin de vie de se développer en harmonie avec son contexte social, paysager et environnemental.

Les espaces de vie du quotidien² sont les espaces polarisés par les villes structurantes du territoire, voire par les villes structurantes des territoires voisins (Peyrehorade, Oloron...). Le dynamisme de ces villes conditionne l'intensité des activités, donc l'offre et par conséquent la satisfaction des habitants des bassins de vie qu'elles polarisent.

- Dans chaque bassin de vie :
Disposer d'un panel de services et d'équipements qui répond aux besoins quotidiens et hebdomadaires
 - Rechercher une répartition complémentaire des services exceptionnels, pour accentuer le niveau d'offre et leur qualité
 - Prendre en compte les besoins de toutes les classes d'âges, de tous types de ménages
 - Penser le développement de quartiers mixtes, dynamiques en évitant les « cités ou quartiers dortoirs
 - Optimiser les zones économiques existantes avant d'en créer de nouvelles
 - Éviter la concurrence d'usage du foncier entre commerce et économie productive
- L'Agglomération bayonnaise, cœur du réseau des villes et des bourgs de l'agglomération littorale accueille l'ensemble des fonctions supérieures du territoire. Elle doit porter des objectifs ambitieux en termes de mixité sociale, de mobilités, de maintien des activités productives, de développement du rayonnement culturel et universitaire. Cette ambition doit se déployer dans un dialogue constant avec l'ensemble du territoire, pour un développement harmonieux et partagé à l'échelle du Pays Basque & Seignanx.
- Le réseau de villes de l'agglomération littorale, a vocation à mieux accueillir les actifs de ce territoire et permettre le renouvellement des générations, tout en portant des objectifs mesurés pour garantir la préservation des milieux agricoles et naturels en particulier sur le littoral. Les bourgs marqués par la dissémination du tissu pavillonnaire devront confirmer leur engagement vers une organisation plus urbaine, plus dense et porteuse d'une plus grande mixité sociale.
- Les villes et petites villes structurantes des espaces de vies de l'intérieur concernent des centralités ou groupement de centralités bien équipées essentielles à la vitalité des territoires ruraux. Elles constituent des sites préférentiels pour l'accueil d'activités économiques, d'équipements intercommunaux, de services, notamment de services publics et de santé, et d'habitat.

Les objectifs en termes d'habitat, d'activités, de mobilité se déclineront en fonction du rôle de chaque commune dans le réseau des vi-ll-es du territoire. C'est le travail mené dans le cadre du DOO qui permettra de quantifier et préciser ces éléments. Ils seront introduits ensuite dans une version ultérieure du PAS.

² Espace de vie du quotidien ou bassin de vie local.

- Les bourgs, villages et quartiers constituent des territoires dont l'intérêt agricole et écologique leur confère une grande valeur économique (agriculture, tourisme, forêt...). Leur développement doit être mesuré, pour permettre le maintien voire la diversification des services existants. Le cas particulier des bourgs contraints dans le développement de leur centralité sera à considérer au cas par cas.

1.2.A l'échelle des centralités³: dynamiser les centres-bourgs et centres-villes en priorisant l'accueil de la population et des emplois dans les espaces déjà urbanisés

Pour le SCoT le renforcement des centralités est la meilleure garantie pour en faire des espaces urbains de qualité, attractifs et ainsi mettre en œuvre une organisation des mobilités plus actives, et moins dépendantes de la voiture. Ce cercle vertueux aura aussi le grand mérite de limiter la consommation d'espace.

Les centralités :

Les centralités urbaines : cœur de l'espace urbanisé, d'une commune ou d'un quartier, qui réunit des fonctions caractéristiques du vivre ensemble (place, fronton, lieu de culte, bar...).

Toutes les communes disposent au moins d'une centralité.

Diriger le développement urbain vers les centralités

- Faire de la centralité le lieu préférentiel du développement pour rapprocher les habitants des équipements et des services, à toutes les échelles de l'armature
 - Prioriser l'installation des activités économiques compatibles avec l'habitat dans les centralités et les tissus constitués
 - Implanter les équipements et services de la quotidienneté au plus près des habitants, en fonction des besoins identifiés avec une attention particulière portée à la localisation des maisons de santé
 - Prioriser les opérations de logements neufs au sein des centralités, en privilégiant des opérations de renouvellement urbain, la résorption des friches ou la mobilisation des bâtis vacants et une optimisation du foncier mobilisé
- Développer un réseau de tiers lieux et poursuivre le déploiement d'infrastructures urbaines concourant aux transitions écologiques

Empêcher la dissémination des implantations commerciales concurrençant l'offre commerciale des centralités

- Maintenir voire développer les fonctions économiques et commerciales de proximité dans les centralités
- Eviter la concurrence entre les ensembles commerciaux périphérique et les centralités

Se donner les moyens d'une véritable stratégie foncière et de développement

- Mobiliser les fonciers, les bâtis vacants, les friches dans le cadre d'une approche globale pour repenser, requalifier et vitaliser les centralités.
- Faire évoluer les modalités d'intervention, en particulier sur le bâti existant pour permettre, entre autres aux jeunes ménages, de réinvestir et requalifier des bâtis à moindre coût dans les centralités

1.3.A l'échelle du littoral

En cours :

- Stratégie de développement tenant compte de la loi littoral
- Intégration des enjeux liés au recul du trait de côte à 100 ans

1.4.A l'échelle de la zone de montagne...

A venir

- ↳ travail à mener en lien avec le PNR Montagne Basque

³ La centralité est un espace bâti défini par la diversité des fonctions qu'il offre (ça ne peut pas être un espace exclusivement résidentiel)

2. Pour un territoire sobre et adapté aux modes de vie : accompagner les besoins des habitants et des entreprises dans le sens de l'intérêt général

Est-il possible d'imaginer un Pays Basque & Seignanx résilient à l'horizon 2050 sans que les modes de vie en soient profondément transformés ? Pour le SCoT, la sobriété et ses co-bénéfices sont les meilleurs stimulants pour des politiques sectorielles plus adaptées au monde qui vient.

2.1. Faciliter les parcours résidentiels et un habitat à faible impact environnemental

↳ lien avec les PLH et politiques de l'habitat

L'accès au logement de tous est un enjeu majeur à l'échelle du Pays Basque et du Seignanx, car les prix, en accession comme en location, s'avèrent dissuasifs et déconnectés des revenus des habitants du territoire.

Avec le SCoT, il s'agit de promouvoir des formes d'habitat, économe en ressources donc priorisant la mobilisation de logements existants avant la création d'une offre nouvelle, qui répondent simultanément :

- aux besoins de confort et de qualité de vie des habitants
- aux capacités financières des habitants qui rejoignent les enjeux écologiques : comment réduire les dépenses liées à la conception et au fonctionnement du logement (matériaux, énergies, eau...) et les émissions (Cf. partie #2)

Permettre à la population d'habiter sur son territoire dans des conditions décentes et accessibles à ses revenus

- Développer une offre en logements accessibles aux populations locales, adaptée en fonction des contextes socio-économiques des différents bassins des vies et des centralités
- Répartir une offre en logements diversifiée sur l'ensemble du territoire
- Promouvoir la mixité dans toutes ses dimensions

Prévoir un développement garant de la santé et du bien-être des habitants

- Réorienter la production de logements neufs vers des formes d'habitat qui favorisent la convivialité et la rencontre, proches des services et facilitant le lien à la nature.
 - Conditionner la constitution d'une offre de logement nouvelle à la proximité des services, des équipements et d'une desserte en transports collectifs ou d'espaces favorisant l'intermodalité
 - Penser l'aménagement pour qu'ils soient favorables à la santé
- Renforcer la qualité environnementale, architecturale et urbaine des espaces résidentiels et des logements actuels et futurs (cf. lien chapitre 3)
 - Développer dans l'habitat une approche intégrée des nouveaux enjeux de santé liés à l'eau, à la lumière, à la biodiversité et aux matériaux biosourcés (ces derniers sont à privilégier dès lors qu'ils sont issus de filières locales et que sur l'ensemble de leur cycle de vie, leurs externalités négatives sont plus faibles)
- Encourager les projets d'habitat participatif, pour s'inspirer de leurs capacités d'innovation (transition environnementale et nouveau rapport à la propriété, à la « patrimonialité ») à toutes les échelles
- Améliorer les relations intergénérationnelles et le bien-être des seniors dans leur logement
- Promouvoir l'évolutivité des logements afin de faciliter le maintien de ses occupants

Se donner les moyens d’inventer des outils et se doter de véritables leviers opérationnels

- Muscler l’action publique en priorisant l’intervention publique (réglementation, ingénierie action foncière, financement...) au profit du logement social et des logements intermédiaires
- Réfléchir à des outils nouveaux pour faciliter le basculement de résidences secondaires en résidences principales
- Inviter les collectivités et donneurs d’ordre à raisonner en coût global afin d’intégrer au mieux les enjeux environnementaux, énergétiques et sanitaires à long terme dans l’habitat
- Associer les habitants aux projets d’habitat, nouveaux ou en réhabilitation

2.2. Recentrer le développement pour limiter les besoins de mobilités « à la source »

cf. Partie #2 – chapitre 1.2

A venir

↘ travail en lien avec le SMPBA, dans la continuité du Plan de Mobilité

2.3. Promouvoir l’accueil et le développement d’activités « ancrées » localement qui profitent à tous (populations et territoires)

Le Pays Basque et le Seignanx offrent ensemble des atouts notables : des « terroirs », une identité puissante, une diversité d’espaces (entre océan et montagne), des patrimoines riches (naturel, urbain, savoir-faire...), des équipements structurants (le port, l’université...) et une société vivante, mobilisée sur les sujets à enjeux.

Ces biens communs sont autant de ressources qu’il convient de gérer en responsabilité, pour conforter les capacités d’adaptation du territoire tout en permettant le développement de filières traditionnelles et de filières innovantes ancrées localement. Les évolutions sociétales ont – et auront – un impact sur les activités économiques du territoire. Le SCOT vise à garantir la plus grande plasticité des territoires pour accompagner ces évolutions, avec leurs atouts que sont leurs ressources et leurs filières traditionnelles.

« Faire toujours mieux avec ce qu’on a » : préserver les ressources locales y compris le tissu économique existant

- Conforter les productions reconnues (agriculture/AOP, agroalimentaire, artisanat...)
- Accompagner les activités économiques fondées sur les spécificités géographiques, les lieux et le patrimoine (tourisme, loisirs, pêche, glisse, ...)

Créer les conditions pour faire émerger de nouvelles activités ou de nouvelles façons d’entreprendre socialement et environnementalement responsables

- Accompagner la mutation de l’économie locale en s’inspirant des modes de faire de l’économie de fonctionnalité ou de l’Economie Sociale et Solidaire
 - Favoriser les démarches collaboratives, les partenariats locaux.
 - Intégrer les entreprises et les acteurs de l’économie aux réflexions stratégiques
 - Prioriser les entreprises ayant une utilité locale (offre de biens et services de proximité, adaptée)
- Favoriser l’implantation et le développement des entreprises contribuant à l’animation et au confortement du tissu économique local et pourvoyeuses d’emplois non délocalisables
- Développer le recours aux ressources locales et intégrer à la stratégie économique les spécificités culturelles, patrimoniales, géographiques et environnementales

Mieux répartir les emplois pour contribuer à la vitalité de tous les bassins de vie

- Conforter l'économie de proximité inscrite dans les centres-villes et les centres-bourgs
- Faciliter le développement d'emplois diversifiés, ancrés sur le territoire et accessibles aux actifs locaux quel que soit leur niveau de qualification
- Accompagner les jeunes entrepreneurs locaux à créer leur entreprise sur leur territoire
- Développer un réseau de tiers lieux et d'espaces susceptibles de répondre aux parcours immobiliers des entreprises (villages d'artisans, pépinières, couveuses itinérantes...)
- Développer une offre lisible et hiérarchisée de zones d'activités économiques, intégrant des ZAE d'intérêt local (tout en étant de compétence communautaire)

2.4. Faire des espaces publics, naturels et agricoles des éléments structurants de la qualité de vie

S'il s'agit de préserver la qualité du cadre de vie, il ne s'agit pas de mettre tout ou partie du territoire « sous cloche » mais de faire des espaces de nature et des espaces agricoles des « contributeurs » de ressourcement et de bien-être.

Ces espaces, parfois fragilisés ou menacés, sont pour autant des éléments structurant du cadre de vie ; les préserver et leur redonner leur juste place plus import dans les moteurs de la résilience du territoire est l'une des préoccupations du SCoT.

Préserver les continuités des espaces naturels et agricoles à l'échelle du SCoT (Cf. partie #2)

- Valoriser la multifonctionnalité des espaces naturels, agricoles et forestiers pour garantir leur protection
- Maintenir voire améliorer la qualité des milieux aquatiques, aussi bien pour le volet ressource en eau, que pour la biodiversité ou les usages de loisir
- Ménager les espaces de transition et d'interface entre l'ensemble des milieux, y compris entre milieux naturels ou agricoles et milieux urbains
- Intégrer l'opportunité d'une trame noire (réduction de l'éclairage en faveur de la faune nocturne)

Promouvoir la nature en ville et ses bénéfices pour la santé : valoriser les éléments de nature ordinaire et préserver au maximum les fonctionnalités des sols « vivants »

- Mieux connaître, prendre en compte et préserver les bénéfices de la nature ordinaire dans l'amélioration du cadre de vie quotidien, en tous points du territoire
 - Maintenir ou créer des continuités écologiques au sein des tissus urbains constitués (régénération et de dépollution des sols, amélioration de la qualité de l'air, puits de carbone, parcours favorables aux activités sportives...)
 - Garantir à chaque habitant l'accès à des espaces « verts » de qualité
 - Faire les interstices offerts par les espaces « verts » des espaces productifs, de gestion collective formelle ou informelle, et ainsi proposer des espaces ouverts de qualité rendant plus attractifs les tissus urbains relativement denses
- Interconnecter les quartiers, les villages, les centralités, les équipements et les espaces de loisirs par un réseau d'espaces de nature publics supports de mobilités douces/actives.
- Encourager les projets d'agriculture urbaines, autant que possible accessibles au grand public
- Encourager l'implantations d'arbres, en particulier dans le tissu urbain mais dans des sols vivants
- Reconnaître et valoriser le rôle de la nature en ville sur la santé :
 - Choisir des espèces locales et diversifiées pour accroître leurs résistances aux évolutions climatiques
 - Anticiper le risque allergène et choisir en conséquence les essences des espaces verts
 - Suivre et contrôler les espèces l'expansion des espèces exotiques envahissantes
- Considérer le sol comme le support de fonctions écologiques majeures, mais encore méconnues et insuffisamment prises en compte dans les politiques d'aménagement

3. Pour un territoire sobre et convivial : viser le ZAN en restant zen... rendre attractives les formes urbaines compactes, à taille humaine, adaptées aux évolutions climatiques

Est-il possible d'imaginer un Pays Basque & Seignanx résilient à l'horizon 2050 sans réinterroger les fondements de l'urbanisme ?

Le SCoT promeut un « développement ¹ » adapté à chaque site d'implantation ainsi qu'au contexte économique et social local. Cet objectif sous-entend un urbanisme sobre, qui optimise le tissu urbain existant et qui facilite un maximum de synergies entre les filières locales et les usages ; un urbanisme bioclimatique qui favorise les économies d'énergies et accroît la qualité de vie de tous.

En se fixant pour perspective la sobriété foncière, incarnée par le principe du « Zéro artificialisation Nette », le SCoT fait le pari que le Pays Basque & Seignanx a les ressources nécessaires pour envisager son développement dans les tissus urbains existants, tout en accompagnant la diversité des aspirations des habitants.

La trajectoire de réduction de la consommation foncière à 10 ans et à 20 ans sera transcrite dans le PAS ultérieurement. Un travail est en cours, il se poursuivra dans la perspective du DOO.

3.1. Densifier sans saturer : s'inspirer des formes urbaines caractéristiques des bourgs denses du Pays Basque et du sud des Landes

Les « bourgs historiquement denses » du territoire (Ainhoa, Labastide-Clairence, Garazi....) sont marqués par la densité qu'ils déploient qui restent à « taille humaine » et par le potentiel de vie sociale, d'interactions qu'ils permettent. La densification doit désormais être considérée en première intention sur l'ensemble du territoire, mais elle doit être adaptée à chaque contexte et concerne toutes les activités ayant un impact sur l'artificialisation des sols (habitat, économie dont agriculture, infrastructures, mobilités, services urbains...)

Densifier à partir du tissu urbain existant

- Intervenir en renouvellement urbain
 - Identifier au sein des enveloppes urbaines les gisements fonciers et leur capacité de mutation
- Transformer le bâti existant vétuste ou désaffecté, pour y développer des activités, des logements, des services adaptés aux usages actuels
 - Faciliter les surélévations, la création de jardins...
- Densifier le tissu pavillonnaire, en privilégiant les projets d'ensemble à la division parcellaire

Concilier compacité, densité et qualité du cadre de vie

- Tenir compte des formes urbaines et du paysage du site :
 - S'inspirer de l'habitat groupé des bourgs historiquement denses du territoire pour économiser un foncier précieux tout en créant des formes urbaines qui permettent l'intimité, l'accès à un jardinet ou un espace extérieur de qualité sur de petites parcelles
 - Veiller à ce que l'organisation des rues, l'implantation des maisons, le sens des faitages suivent les logiques de construction dictées par le site et son histoire

Veiller à l'insertion architecturale et urbaine des opérations (qualité des matériaux, harmonie du bâti, des proportions, des couleurs, rythme des façades, remobilisation d'éléments du patrimoine local...)

Intégrer le projet dans le paysage : prendre en considération les éléments paysagers (ruisseau, bocage, zone inondable...) qui participent à son identité (Trame verte et bleue).

- Mettre en valeur les lieux identitaires des bourgs (places, points de vue, petit patrimoine...) et des cheminements pour y accéder
- Faciliter les mobilités actives :
 - Hiérarchiser la voirie avec bon sens : mettre en place des voiries cohérentes et des cheminements piétons et cyclables, donnant ainsi aux habitants un accès aisé et sécurisé aux services du bourg ou du quartier
- Veiller à la qualité du logement :
 - Adapter les surfaces des logements à la composition des ménages, respecter l'intimité, prolonger l'espace intérieur à l'extérieur, concevoir des espaces partagés possiblement privatisables de manière transitoire (chambre, salle de réunion, espaces de travail...)
- Privilégier les projets sobres en matières premières et en énergie, aussi bien dans leur mise en œuvre que dans leur fonctionnement et entretien
 - Privilégier les opérations à énergies positives : conceptions bioclimatiques, recours aux énergies renouvelables et locales, promotion d'une gestion coopérative de l'énergie
 - Préserver la ressource en eau par la récupération et la valorisation des eaux pluviales, l'épuration écologique des eaux usées, le maintien de la perméabilité des sols (systèmes naturels et paysager type noues, haies...)
 - Promouvoir des procédés constructifs qui valorise les matériaux trouvés sur place ou produits localement (terre, paille, chanvre, bois... sains pour ceux qui les mettent en œuvre, sains pour les habitants...)

Impliquer les acteurs, artisans et producteurs locaux

- Soutenir les initiatives économiques locales
 - Intégrer une vision agricole et productive : intégrer les usages agricoles au projet
- Créer les conditions d'une vie associative de proximité : sport, culture, loisirs pour encourager les temps de solidarité interculturelle et intergénérationnelle
- Valoriser, réhabiliter ou développer des espaces publics favorables à la vie sociale, aux rencontres, aux échanges intergénérationnels
 - Créer ou révéler des espaces publics permettant les rencontres et les activités partagées (places, bâtisses, frontons, parcs aménagés, jardins partagés, bars associatifs...). Dans tous les cas ces espaces de rencontres doivent être accessible à tous, en permanence.
 - Permettre une diversité d'usages (passage, jeux, sport, détente, ...) et servir au fonctionnement général de la commune, voire du bassin de vie local (pour une ville ou un bourg qui accueille un marché par exemple...). Ils doivent être pensés comme un lieu « naturel » de convergence des habitants et des visiteurs, pour favoriser la convivialité et le vivre-ensemble.

Mobiliser les leviers, notamment fiscaux, pour faciliter la densification des tissus existants et l'équilibre économique des opérations

- Anticiper les opportunités dans toutes centralités (identifier au sein des enveloppes urbaines les gisements fonciers et leur capacité de mutation)
- Développer une approche de projet globale pour mieux arbitrer les opérations en fonction de leur contribution au dynamisme de la centralité, du bassin de vie, de la mixité sociale et fonctionnelle développable, de l'optimisation foncière possible...
- Ne pas utiliser de coefficients de rétention foncière lors de l'estimation des besoins en foncier
- Phaser les ouvertures à l'urbanisation dans les orientations d'aménagement et de programmation

3.2. Se développer sans gaspiller : réhabiliter et réinvestir avant d'envisager de nouveaux bâtis

Désormais, l'extension de l'urbanisation sur les espaces naturels et agricoles doit être proposée en dernier recours, lorsque toutes les autres solutions d'aménagement dans le tissu déjà urbanisé ont été investiguées et écartées.

Conditionner les extensions : en dernier recours et au regard des fonctionnalités des sols

- Privilégier le réinvestissement urbain (cf chapitre précédent. #1 – 3.1)
- Privilégier la réhabilitation de bâtis existants
 - Permettre aux communes dont les bourgs-centres sont contraints – en particulier par la présence de bâtiments d'élevage ou de sièges d'exploitation dans leur centralité - d'accueillir un développement déconnecté de la centralité historique sans dénaturer leur caractère et à partir de bâtis existants
- Densifier en comblement de dents creuses, à condition qu'elles n'aient pas de fonction de sociabilité ou dans la continuité écologique des trames vertes et bleues
- Envisager les extensions urbaines en continuité du tissu urbain existant et des centralités bien équipés
 - Faciliter les extensions en continuité ou intégrant des opérations de revitalisation/réhabilitation
 - Trouver des solutions proches des centralités pour renforcer l'attractivité des centres-villes ou centres-bourg, favoriser les déplacements en vélo ou à pieds, grâce à des distances plus courtes à parcourir vers le centre

Développer des formes urbaines économes en foncier

- Privilégier les opérations mixtes par leurs formes, leurs fonctions, leurs publics
- Dans les centralités de faible densité, privilégier l'habitat dense individualisé (maisons mitoyennes, front bâti et jardins privatifs à l'arrière...)
- S'inspirer des formes caractéristiques des bourgs denses du Pays Basque et du sud des Landes

Rationaliser les implantations économiques et commerciales

- Mettre en œuvre une stratégie foncière publique offensive pour organiser l'offre du foncier économique
- Optimiser et densifier les zones économiques existantes et, si nécessaire, en créer de nouvelles, en veillant à réduire autant que possible leur impact sur l'environnement et le territoire
 - Réinvestir en priorité les friches, requalifier les zones d'activités peu denses...
 - Eviter la concurrence d'usage du foncier entre commerce et économie productive
- Requalifier les entrées de ville et favoriser le renouvellement des friches commerciales
- Mener une réflexion sur les espaces logistiques, leur localisation et leur intégration au tissu urbain existant

Intégrer les usages agricoles et les principes de sobriété aux bâtis agricoles

- Rendre possible la création de nouveaux sièges d'exploitation, en particulier dans le cadre des transmissions lorsque le siège d'exploitation est maintenu en maison d'habitation pour le cédant
- Evaluer en amont les besoins de l'exploitation, pour justifier des nécessités de nouveaux bâtis
- Privilégier autant que possible une implantation dans l'environnement bâti existant
- Être vigilant quant aux proportions, à la composition architecturale et aux matériaux utilisés... proposer une volumétrie cohérente et des matériaux et des couleurs adaptés à l'environnement bâti et naturel...

3.3. Mettre un œuvre un urbanisme qui anticipe le climat de demain et la raréfaction de certaines ressources

Pour accroître la résilience des espaces urbains et limiter la contribution du territoire au changement climatique plusieurs axes sont à renforcer. D'une part, il importe de réduire la consommation énergétique des bâtiments dès le processus de construction, puis tout au long de leur vie. D'autre part, la nature est un allié de poids dans l'adaptation aux effets du changement climatique : laisser plus de place au vivant dans l'urbain, mobiliser les solutions fondées sur la nature... autant d'axes essentiels pour garantir la viabilité et la convivialité des villes et des bourgs du Pays Basque & Seignanx.

Réduire la dépendance énergétique

- Combiner les approches pour une meilleure performance des projets : conception bioclimatique, production d'énergies renouvelables, matériaux biosourcés...
 - Remobiliser les principes de l'etxe et de l'airial, architectures traditionnelles du territoire
 - Promouvoir les bâtiments à énergie positive (à défaut basse consommation),
 - Favoriser l'utilisation de matériaux locaux, et si possible renouvelables (bois, paille, chanvre, chaux...)
- Favoriser les mobilités actives
 - Sécuriser les cheminements piétons et cyclables
- Réduire l'éclairage public
- Optimiser la production d'énergies renouvelables dans le bâti existant

Prévenir les risques d'inondation, optimiser les ressources en eau

- Intégrer à toutes les échelles une gestion durable et écologique de l'eau, aussi bien en cas d'excédent que de déficit
 - Privilégier les solutions fondées sur la nature : favoriser l'infiltration en garantissant la perméabilité des sols, réduire le ruissellement et les risques de pollution des eaux de surface, réutiliser les eaux pluviales
 - Prévenir les îlots de chaleur
- Rechercher systématiquement des économies de consommation d'eau, notamment dans les aménagements d'espaces publics et les nouvelles constructions, ainsi que dans les pratiques quotidiennes
- Sécuriser et interconnecter les ressources en eau potable (à l'échelle du SCoT et avec les territoires voisins)

Favoriser la présence de la nature dans les espaces urbains

- Préserver et valoriser la biodiversité et intégrer les composantes environnementales à toutes les échelles du projet, depuis l'ensemble du périmètre du SCoT avec les trames vertes et bleues, jusque dans les bassins de vie, le tissu urbain et chaque opération d'habitat ou zone économique
 - Pérenniser les espaces de nature ouverts proches des lieux d'habitat et de travail
 - Interconnecter les quartiers, les villages, les centralités, les équipements et les espaces de loisirs par un réseau d'espaces verts publics qui soit support de mobilités douces/actives.
- Végétaliser la ville et les centres-bourgs (espèces locales, adaptées au lieu, peu allergisantes...)
- Protéger les espaces boisés et reconnaître le rôle essentiel des arbres et de la forêt pour stabiliser le climat, gérer naturellement certains aléas et améliorer la qualité du cadre de vie
- Développer des ceintures maraîchères et favoriser les interconnexions avec des espaces productifs dans les tissus déjà urbanisés.

Promouvoir l'éco-conception du tissu urbain

- Privilégier le réemploi des matériaux de déconstruction et la valorisation de déchets inertes sur site
- Anticiper les besoins futurs en matériaux biosourcés et créer les conditions de leur production localement
- Anticiper les besoins en recherche & développement, formation...

Accélérer les transitions... pour de meilleures synergies entre cohésion sociale, générationnelle, fonctionnelle et préservation des ressources

Est-il possible d'imaginer un Pays Basque & Seignanx résilient à l'horizon 2050 dans un monde neutre en carbone, sans un engagement politique fort, pour faciliter les changements de comportements des habitants et des entreprises dès à présent ?

Contribuer concrètement à la neutralité carbone, nécessite une évolution profonde de nos modes de vie, de déplacement, de production et de consommation mais aussi des formations et des filières à accompagner. Elle impose un engagement collectif fort de toutes les parties prenantes du Pays Basque et du Seignanx, mais elle doit également susciter l'adhésion et la mobilisation de chacun.

Pour le SCoT il s'agit de réduire la dépendance du territoire, en particulier sur le plan énergétique et alimentaire. Cela implique de faire évoluer les productions, vers plus de durable et de local, tout en étant plus économe. Un repositionnement qui semble porteur de nombreuses opportunités.

L'urgence climatique exige des transformations immédiates et notables. Le SCoT souhaite accompagner et accélérer ces transformations. Il identifie trois leviers :

- **Renforcer la cohésion sociale et territoriale pour que les transformations ne se fassent pas aux dépens des plus fragiles**
- **Minimiser le recours aux énergies fossiles et se donner les moyens d'atteindre l'autonomie énergétique**
- **Préserver les ressources pour améliorer la santé et la qualité de vie de chacun en tout point du territoire**

1. Agir au plus vite dans tous les domaines pour une contribution concrète du territoire à la neutralité carbone

Est-il possible d'imaginer un Pays Basque & Seignanx résilient à l'horizon 2050 sans rechercher toutes les solutions pour capter naturellement un maximum des émissions de gaz à effets de serre ?

La réussite de la transition énergétique repose sur un effort transversal amenant à faire évoluer nos façons de nous déplacer, de nous chauffer, de construire et de consommer. Cet effort, indispensable au niveau écologique, est également synonyme d'opportunités : construction et entretien de sites producteurs d'énergie renouvelable, rénovation énergétique de l'habitat, développement de solutions de mobilité décarbonées, etc.

Autant de secteurs qui vont prendre une place importante dans l'économie et représenter un nombre croissant d'emplois.

1.1. Renforcer les capacités de production en énergies renouvelables et veiller à leur intégration environnementale et paysagère

Le territoire dispose d'un potentiel de développement d'énergies renouvelables (photovoltaïque sur le bâti existant, bois énergie, hydroélectricité, méthanisation, énergie houlomotrice...). C'est une chance, car pour atteindre la neutralité carbone, il convient de remplacer progressivement les énergies fossiles par des énergies renouvelables tout en diminuant les consommations.

L'exigence de valorisation des espaces naturels et des paysages ne doit pas être vue comme un frein au déploiement de ces filières, mais comme un critère pour prioriser les filières de production d'énergies renouvelables en fonction de leur moindre impact sur les milieux.

Rechercher la réduction des consommations énergétiques

- Mieux mesurer les consommations énergétiques du territoire, afin de cibler les secteurs les plus vulnérables et dépendants
- Prioriser l'effort de l'action publique sur la poursuite de la rénovation énergétique du bâti existant
- Développer des opérations urbaines, des opérations d'habitat et des zones d'activités exemplaires en matière d'optimisation des consommations et de productions d'énergies renouvelables (promouvoir les bâtiments à énergie positive), d'insertion environnementale et paysagère (cf. #1- chapitre 3)
- Appuyer les alternatives au tout voiture (cf. #2 - chapitre 1.2)
- Optimiser la gestion et la réduction des déchets à la source

Lien avec la mise en œuvre des PCAET

Développer les énergies renouvelables sur le territoire, a minima pour répondre aux besoins locaux

- Développer un mix énergétique renouvelable, basé et dimensionné en fonction des ressources locales
 - Evaluer les potentiels de production et les besoins d'évolutions des réseaux de collecte et de distribution en fonction de la diversité des territoires qui composent le SCOT
 - Comprendre les limites et contraintes de certains gisements, pour en garantir la meilleure gestion dans le temps (bois-énergie, hydro-électricité...)
- Faire de la production d'énergies renouvelable un vecteur de développement local
 - Développer des partenariats avec des instituts de recherche (Pampelune, Mondragon...)
 - Susciter l'émergence de filières locales
 - Favoriser la participation citoyenne dans les projets de production d'énergies renouvelables

Intégrer et limiter les impacts négatifs des systèmes de production d'énergie sur l'environnement et les paysages

- Evaluer l'impact des projets d'énergies renouvelables sur les milieux naturels et les paysages pour mieux garantir leur intégration environnementale et paysagère
- Eviter, minimiser ou compenser les impacts négatifs de ces dispositifs :
 - Prioriser ces installations dans les zones à faible enjeu de biodiversité, choisir les technologies les moins impactantes
 - Penser les systèmes de production d'énergies renouvelables dans leur multifonctionnalité (production photovoltaïque sur toiture de bâti existant, hangar de stockage ...)

Lien à faire avec le travail en cours sur le paysage, mené conjointement par la CAPB et la CC du Seignanx

1.2. Aménager le territoire pour faciliter les mobilités durables

La mobilité s'avère donc un critère déterminant dans le choix d'installation des entreprises et des ménages.

↳ travail à poursuivre en lien avec le SMPBA

Entre la hausse du coût des énergies fossiles et la nécessité d'engager une trajectoire neutre en carbone, le projet collectif concernant les mobilités est essentiel, les transports étant le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre du territoire.

Une partie de la réponse réside dans le renforcement de l'armature urbaine et la priorisation du développement dans les villes structurantes du territoire (cf. #1 – chapitre 1). Car faciliter l'accès de tous aux services du quotidien permet de limiter les temps de déplacement et favorise le développement de solutions alternatives à l'usage individuel et exclusif de la voiture.

La localisation de l'emploi et les nouveaux modes de travail à distance constituent un des axes de cette transition, tout comme le changement des habitudes.

Mieux répartir les activités économiques, les services et les équipements, pour limiter les distances parcourues et permettre des alternatives crédibles à la voiture individuelle

- Favoriser le déploiement des emplois et des entreprises sur l'ensemble du territoire
- Encourager le développement d'espaces de travail collaboratifs dans les territoires, pour faciliter le télétravail
- Assurer un maillage sur l'ensemble du territoire des services publics et privés

Faciliter le changement des habitudes, en faveur des modes actifs ou des alternatives à la voiture individuelle

- Encourager le covoiturage, en ville comme à la campagne
- Développer un réseau de transport en commun efficace et adapté selon les spécificités territoriales (transport à la demande en milieu rural...)
 - Assurer des liaisons fréquentes et efficaces entre les principales centralités
 - Encourager le report modal via des infrastructures adaptées en entrée de ville ou bourg
- Requalifier l'espace public pour favoriser les modes actifs, en particulier les piétons dans les centres-villes et certains centres-bourgs
 - Développer et aménager des pistes cyclables sécurisées, pour les besoins du quotidien
 - Faciliter les mobilités actives dès que possible, via un réseau adapté et l'action publique
- Conditionner la création de nouvelles infrastructures à la desserte de projets urbains structurants (dont requalification ou rénovation...)

Mettre en œuvre une politique cohérente de stationnement, pour favoriser le report modal dans les territoires les mieux desservis et l'accès aux centralités les plus denses.

↳ travail à venir
 A engager avec le SMPBA

Optimiser l'étoile ferroviaire pour améliorer la desserte du Pays Basque intérieur et renforcer la connexion du territoire aux territoires voisins

↳ travail à venir
 A engager avec le SMPBA

1.3. Encourager les secteurs économiques qui s'engagent à réduire leur impact environnemental... les accompagner vers l'exemplarité

De nombreuses entreprises s'implantent sur notre territoire et le marquent par le déploiement de d'équipements et d'infrastructures. Afin de réduire l'empreinte écologique de ces secteurs, il s'agit à la fois d'agir sur le choix des activités accueillies mais également sur l'optimisation et l'amélioration des outils de leur déploiement.

Accompagner l'évolution des équipements logistiques :

- Les systèmes logistiques de grande échelle (les équipements ferroviaires, le CEF, le port de Bayonne...)
- Les systèmes logistiques intraterritoriaux (les plates-formes logistiques, le dernier kilomètre...)

Réduire les impacts environnementaux des zones économiques et commerciales

- Maitriser/stopper le développement commercial des ensembles commerciaux de fonctionnement périphérique.
Ne pourrons être autorisés que les développements répondant aux exigences suivantes :
 - Aménager les ensembles commerciaux de fonctionnement périphérique dans la perspective des transitions (écologiques, énergétiques...)
 - Interdire les projets commerciaux et ou artisanaux qui ne répondent pas aux exigences environnementales, de la performance énergétique et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Réaménager les ensembles commerciaux de fonctionnement périphérique dans la perspective des transitions (écologiques, énergétiques...)
 - Concentrer l'offre commerciale de fonctionnement périphérique dans des zones d'implantations commerciales drastiquement limitées au regard des besoins et de préférence déjà existantes
 - Requalifier les zones commerciales existantes (paysage, environnement...)
 - Prendre en compte des réflexions d'insertion paysagère et architecturale dans l'aménagement et la requalification des ensembles commerciaux de fonctionnement périphérique
 - Prendre en compte dans les réflexions de développement commercial l'accessibilité et la desserte de ces espaces (modes doux, transports collectifs).
- Engager un processus de management environnemental des ZAE
- Favoriser l'installation des entreprises incompatibles avec l'habitat dans des zones dédiées afin de réduire le morcellement foncier et mutualiser les espaces et services

Promouvoir l'économie de la connaissance, et notamment les NTIC tout en s'engageant pour la sobriété numérique

1.4. Favoriser une économie circulaire, économe et productrice de ressources

Le développement d'une économie ancrée dans le territoire se fonde sur l'exploitation raisonnée de ses ressources. Une économie se contentant d'extraire, de produire et de jeter n'est plus adéquate. La finitude des ressources naturelles qu'elles soient locales ou non, exige un développement économique plus sobre et plus efficace dans la réduction de l'usage de ces ressources et dans la gestion de ses impacts environnementaux.

Déployer un écosystème économique local impliqué dans le réemploi et le recyclage de « déchets » en ressources

- Permettre le développement d'une filière de collecte adaptée au réemploi et à la réutilisation sur tout le territoire, et faciliter la connaissance du cycle de vie des produits
- Faciliter l'implantation des structures de stockage sur l'ensemble du territoire
- Favoriser des formes urbaines et de logements qui permettent une mobilisation de ressources issues du réemploi et du recyclage
- Favoriser les productions écoconçues
- Faciliter le déploiement d'une économie de la fonctionnalité pour optimiser l'usage et la durée de vie des produits
- Faciliter les bonnes pratiques des entreprises (mutualisation, espaces dédiés, valorisation des productions...)
- Développer un réseau de « recycleries », des lieux de vente dédiés temporaires ou non (marché brocante, vide-greniers...)

Encourager la circularité dans le domaine de la construction

- Penser la durabilité et l'adaptabilité des constructions et aménagements dès leur conception
- Promouvoir des formes urbaines et des procédés constructifs vertueux, évolutifs et modulables
- Eviter les déblais/remblais et faciliter leur réemploi « sur place »
- Anticiper la fin de vie des constructions pour faciliter le réemploi et la réutilisation des matériaux et matériels
- Faciliter la valorisation des déchets de la filière
- Organiser le stockage des ressources issues de la valorisation et des déchets inertes non mobilisables

Faciliter une consommation responsable (localisation de la distribution, origine des productions, qualité des productions, mise en valeur des productions « locales »)

- Rapprocher les lieux de production et de consommation, privilégier le développement des circuits courts
- Développer une logistique facilitant le rapprochement entre producteurs et distributeurs/consommateurs
- Anticiper le développement des pratiques commerciales numériques (drive, retrait en magasin...)

Faciliter la promotion et l'ancrage de l'économie circulaire

- Développer des partenariats entre les entreprises locales et, avec les voisinages,
- Favoriser le maillage, la mise en réseau, la visibilité des producteurs locaux et des acteurs complémentaires d'une même filière
- Faciliter l'implantation et la visibilité des entreprises du réemploi, de la réutilisation et de la réparation et encourager les partenariats

1.5. Valoriser les synergies entre milieux naturels, forestiers et agricoles pour conforter leurs rôles décisifs dans le stockage du carbone

Les milieux naturels, forestiers et agricoles sont intimement liés. Ils sont les principaux support du stockage naturel du carbone. Or, tous sont fragilisés par les modalités de notre développement mais également par les évolutions du climat qui perturbent leurs fonctionnements. Pour le SCoT, il importe de les considérer ensemble, dans une approche systémique, la plus à même de maximiser leurs potentiels notamment en termes de stockage carbone.

Garantir la pérennité et la gestion durable des espaces naturels, agricoles et forestiers

- Encourager les pratiques permettant l’entretien des espaces naturels mais aussi forestiers
- Réduire le recours aux intrants pour l’ensemble des productions agricoles ; encourager les pratiques agroécologiques
- Encourager une agriculture qui limite les besoins en eau, optimise la ressource et facilite la gestion des flux, aussi bien en période excédentaire que déficitaire
- Anticiper la raréfaction des ressources en développant dès aujourd’hui une agriculture la plus « décarbonée » possible
- Développer/accompagner des filières forestières permettant de répondre aux enjeux de la ressource bois et compatible avec une forêt vivante
- Promouvoir le dialogue entre les acteurs et les espaces concernés pour une gestion transversale des espaces naturels, forestiers et agricoles
- Protéger, voire restaurer, les interfaces entre les différents milieux, pour garantir leur bonne fonctionnalité
- Garantir l’équilibre entre les espaces agricoles, naturels et forestiers
 - Limiter les défrichements à des fins agricoles dans les espaces sous pression
 - Limiter l’enfrichement dans les espaces de déclin agricole
 - Eviter les concurrences entre différents types d’espaces

Maximiser le potentiel de stockage carbone des espaces naturels, forestiers et agricoles

- Approfondir la connaissance concernant le rôle des différents milieux dans le cycle carbone
- Promouvoir les linéaires et arbres en milieux agricoles, pour augmenter la capacité de stockage carbone du territoire mais aussi (re)développer des corridors écologiques
- Valoriser la forêt dans son ensemble, aussi bien en tant que « forêt productive » ressource durable et non polluante que pour sa capacité à stocker du carbone ; s’assurer de sa bonne gestion dans le temps
- Faire des zones humides les fers de lance du stockage carbone, en les préservant et en garantissant leur bon fonctionnement écologique
- Promouvoir, en partenariat avec le monde agricole et les acteurs forestiers la préservation de la vie organique dans les sols, afin de maintenir voire accroître leur multifonctionnalité
- Mieux définir, en lien avec les acteurs agricoles mais aussi avec les milieux de la recherche, des critères permettant de mieux connaître les potentiels des sols, et notamment :
 - De mieux connaître les usages maximisant la capacité de stockage de carbone des sols
 - Mesurer le potentiel agronomique des sols
 - Déterminer des usages potentiels à attribuer à chaque type de sol

2. S'appuyer sur la richesse des ressources naturelles locales pour assurer la résilience du Pays Basque & Seignanx

Est-il possible d'imaginer un Pays Basque & Seignanx résilient à l'horizon 2050 sans solutions fondées sur la nature ?

2.1. Préserver voire restaurer les fonctions des Trames Vertes et Bleues

Les milieux naturels procurent des services au territoire. Ces services, dit écosystémiques car dépendant du bon état des écosystèmes, sont variés mais indispensables à la bonne qualité de vie du territoire ; paysage, qualité et quantité en eau, qualité de l'air, etc. Le changement climatique pèse sur les écosystèmes et leurs services associés, tout comme les activités humaines ; concilier un bon état des milieux naturels avec un territoire vivant est un enjeu majeur du SCoT.

↳ travail en cours, à l'initiative de la CAPB
Liens PCAET, SDAGE et SAGE, Stratégie Régionale de la Biodiversité

Faciliter la circulation et l'implantation des espèces sur le territoire

- Garantir des corridors écologiques fonctionnels sur l'ensemble du territoire, aussi bien pour les milieux aquatiques que terrestres de la terre à l'océan
- Protéger plus spécifiquement les secteurs à enjeux majeurs tout en prenant en considération la biodiversité ordinaire
- Assurer la bonne prise en compte des enjeux de biodiversité dans chaque projet, quelle que soit son échelle
- Dépasser les outils de zonage pour intégrer une vision plus dynamique des milieux naturels dans les documents de planification

Faire cohabiter l'homme et la nature sur le territoire à travers un juste équilibre entre activités et milieux naturels

- Garantir l'accès à des milieux naturels de qualité à tous
- Répartir la pression liée aux activités sur l'ensemble des milieux en veillant à ce qu'aucune pratique ne vienne les dégrader durablement
- Encourager la restauration des milieux dégradés par les activités humaines
- Promouvoir les activités et pratiques favorables à la bonne santé des écosystèmes
- Permettre le dialogue entre les différents utilisateurs des milieux naturels
- Limiter voire interdire l'accès à certains secteurs trop dégradés

2.2. Créer, voire recréer, des écosystèmes fonctionnels en milieu urbain

Les milieux naturels se retrouvent très majoritairement en milieu rural. Pour autant, en milieu urbain aussi la nature a sa place ; plus encore, celle-ci doit être plus présente. En effet, face aux effets du changement climatique, la biodiversité est l'une des clefs de l'adaptation pour les milieux urbains. Au-delà même du changement climatique, la nature en ville procure de nombreux avantages. Un écosystème fonctionnel en milieu urbain est par ailleurs la garantie d'une meilleure régulation des aspects plus négatifs de la biodiversité.

Favoriser des milieux urbains où la nature à toute sa place

- Développer des trames vertes et bleues à l'échelle des villes et centre-bourg
- Promouvoir des espaces verts publics où les essences sont locales et la gestion respectueuse des milieux naturels

- Favoriser les projets de renaturation de la ville, notamment pour mieux réguler la température mais aussi permettre la présence d'une grande diversité d'espèces animales et végétales
- Encourager des architectures facilitant l'installation des espèces animales et végétales tout en s'assurant de la bonne cohabitation avec les sociétés
- Renaturer les sols autant que possible, en ne se limitant pas à la désartificialisation mais en recréant un sol vivant
- Préserver des espaces de transition entre milieux naturels et urbains pour faciliter la mobilité des espèces

2.3. Faire de l'eau et des milieux associés un atout

Le scénario prospectif Adour 2050 indique clairement une diminution à venir de la ressource en eau, amenant le territoire à revoir son rapport à l'eau. Les milieux naturels associés à l'eau doivent donc faire l'objet d'une attention toute particulière : les zones humides et les milieux aquatiques sont plus spécifiquement connus pour être des milieux particulièrement riches mais aussi fragiles. Ils remplissent des fonctions centrales pour le territoire, allant du stockage carbone à la zone tampon lors des inondations.

Prise en compte des objectifs des SDAGE et des SAGE

Préserver et aménager les cours d'eau et leurs milieux associés pour minimiser les risques vis-à-vis des populations

- Connaître les aléas sur l'ensemble du territoire et acculturer les populations aux risques associés
- Préserver ou restaurer les zones d'expansion des crues et n'y autoriser que les aménagements indispensables
- Reconnaître le rôle essentiel des barthes et permettre leur bon fonctionnement
- Encadrer la constructibilité dans les zones soumises aux risques (espace tampon entre les cours d'eau et l'urbanisation ...)

Intégrer les problématiques de l'eau dans l'aménagement du territoire et les projets d'urbanisme

- Articuler les projets de développement, la variabilité des ressources en eau et la capacité d'épuration à toutes les échelles
 - Anticiper la réduction des volumes disponibles en eau et prioriser son usage pour la production d'eau potable
 - Maintenir la qualité des équipements de traitement et de distribution d'eau potable
 - Maintenir la qualité des équipements de récupération et de traitement des eaux usées
 - Promouvoir des formes d'urbanisation peu consommatrices d'eau et minimisant la dégradation de la ressource
 - Réaliser des schémas directeurs
- Sécuriser la ressource en eau, maintenir sa qualité et promouvoir une gestion plus sobre
 - Assurer une distribution de l'eau potable optimisée en coopération avec les voisinages
 - Accompagner l'évolution des pratiques utilisatrices d'eau des entreprises et des populations pour réduire la pression quantitative et qualitative sur la ressource en eau (loisirs, industrie, artisanat, agriculture, assainissement...)
 - Encadrer la constructibilité autour des secteurs de captage et des périmètres associés
- Limiter l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration et la rétention des eaux pluviales
 - Considérer la problématique des eaux de ruissellement à l'échelle des bassins versants

- Maintenir et/ou créer des sites non artificialisés dans les secteurs urbanisés et s’assurer de leur maintien dans le temps
- Mettre en cohérence les projets d’aménagement avec les schémas directeurs des eaux pluviales
 - Encourager sur les espace agricoles des méthodes de gestion des sols limitant le ruissellement et favorisant l’infiltration
 - Promouvoir des formes d’urbanisation et de construction intégrant des démarches innovantes en matière de gestion et d’utilisation des eaux pluviales (maintien des éléments végétaux et paysagers limitant le ruissellement et l’érosion des sols, les « eaux grises »...)

Valoriser les milieux aquatiques et les cours d’eau

- Créer ou conforter les trames bleues sur l’ensemble du territoire
- Assurer le bon état et le bon fonctionnement des cours d’eau, des plans d’eau et des milieux associés (ripisylves, boisements humides...)
- Prévenir les pollutions liées à l’assainissement des eaux usées et aux usages industriels et agricoles
- Poursuivre les efforts engagés sur l’identification et la protection des zones humides
 - Garantir le bon état des zones humides, via des mesures adaptées et en s’appuyant sur les outils existants
 - Créer ou recréer des zones humides fonctionnelles en milieu urbain
 - Prendre en compte la protection et/ou la valorisation des zones humides dans les projets urbains
- Utiliser les milieux naturels multifonctionnels comme support de sensibilisation aux bonnes pratiques environnementales

2.4. Intégrer les enjeux du paysage dans toutes les politiques sectorielles et tous les projets

Travail à venir en lien à avec la mission en cours sur le paysage, mené conjointement par la CAPB et la CC du Seignanx

Le paysage conditionne fortement la perception que chacun peut avoir de son cadre de vie. C’est donc un élément majeur du bien-être ; un élément vivant qui doit guider les choix d’aménagement et de développement pour améliorer la qualité de leur inscription dans le territoire.

Replacer systématiquement « le paysage » dans les pratiques d’aménagement, quel que soit le type d’intervention envisagé, doit permettre de concevoir des projets bien insérés dans leur environnement et mieux acceptés.

Fixer des prescriptions en fonction des entités paysagères du territoire, pour améliorer la qualité des aménagements et leur acceptabilité sociale

- Etablir un diagnostic paysager préalable pour tout type d’aménagement
- Définir des objectifs de qualité paysagère conciliant préservation patrimoniale, respect de la nature et projet urbain

2.5. Limiter la vulnérabilité du territoire et l'exposition des populations et des activités aux risques

Mettre en œuvre des politiques d'adaptations aux risques et aux effets connus du changement climatiques (élévation du niveau de la mer, risque submersion, recul du trait de côte, remontées de nappes, inondations, stress hydriques, modification des écosystèmes...)

Travail en cours sur certains sujets :

- Recul trait de côte
- ...

Liens à faire avec les travaux menés par les collectivités

3. Faire du développement économique un levier majeur des transitions : renforcer les capacités d'innovations du territoire en développant les synergies entre le tissu économique et agricole local, la formation et la recherche & développement

Est-il possible d'imaginer un Pays Basque & Seignanx résilient à l'horizon 2050 sans accompagner l'évolution de nos économies locales ?

3.1. Promouvoir une agriculture vivante, nourricière⁴ mais diversifiée

L'agriculture, en tant qu'activité économique, est un pilier du territoire ; son rôle va pourtant bien au-delà de la simple production alimentaire. Si cette finalité doit rester la priorité absolue, cela ne doit pas se faire au détriment d'une agriculture diversifiée aussi bien par les profils qui la composent que par ses pratiques et productions. Une agriculture vivante est nécessaire à la production d'une alimentation saine ; une agriculture en phase avec les enjeux sociétaux est la condition d'une agriculture vivante.

Lien avec les Projets Alimentaires de Territoire

Soutenir une agriculture vivante dans le temps/pérenne

- Stopper la tendance actuelle de perte d'actifs agricoles
- Développer la formation agricole, à tous les niveaux, pour tous les profils et tout au long de la vie professionnelle
- Encadrer pour mieux faciliter la transmission, aussi bien hors que dans le cadre familial
- Encourager des formats plus coopératifs pour alléger les modes de vie, de la production à la vente en passant par la transformation
- Renforcer l'accompagnement des porteurs de projet notamment via une action des collectivités (foncier, restauration collective)
- Encourager les projets d'installations ou de transmission dans les espaces de déclin agricole

Renforcer le rôle de l'action publique dans l'accès au foncier agricole

- Poursuivre la dynamique d'acquisition foncière publique
- Protéger, quand nécessaire, le foncier agricole par des dispositifs et outils dédiés (PAEN, ZAP)
- Renforcer l'implication des collectivités dans le parcours des porteurs de projets et tout particulièrement dans la phase de transmission ou d'installation
- Faciliter le dialogue entre l'ensemble des parties prenantes, du porteur de projet à la collectivité en passant par les structures spécialisées (SAFER, EPFL, etc.)

Promouvoir des productions tournées vers l'alimentation, mais valorisant la diversification

- Produire des aliments sains, en lien autant que possible avec l'alimentation locale sans pour autant aller à l'encontre des spécificités du territoire

⁴ Par « nourricière » il est entendu ici une agriculture qui contribue à l'autonomie alimentaire du territoire ou à des complémentarités locales, au contraire d'une agriculture d'agrément ou d'autres formes d'agriculture

Valoriser les complémentarités et les solidarités territoriales, pour accroître le potentiel alimentaire de chaque terroir

Sortir des modèles trop spécialisés pour renouer avec la diversité

- Continuer à valoriser les potentiels naturels du territoire (lait de brebis)
- Optimiser l'ensemble des produits et sous-produits agricoles qu'ils soient à des fins alimentaires, énergétiques ou de toute autre nature
- Encourager le développement de projet d'agriculture urbaine
- Renouer avec le maraîchage en ceinture de ville dès que le contexte agronomique le permet

3.2. Accompagner l'évolution du modèle agricole et agro-alimentaire, de la production à la distribution-commercialisation

Lien avec les Projets Alimentaires de Territoire

La nécessité de maintenir voire renforcer une agriculture vivante, diversifiée et nourricière doit s'appuyer sur une agriculture et des industries agro-alimentaires dont les pratiques changent, permettant de faire de ce secteur un levier majeur de la trajectoire neutre en carbone du territoire, tout en respectant les milieux naturels. Engager une telle transition nécessite de mobiliser un panel large d'acteurs, du consommateur à l'industriel en passant par le producteur. A l'instar d'autres sujets, comme les mobilités, cette transition repose aussi sur un changement profond de certaines habitudes. Il est à rappeler que la notion de locale est ici entendu comme appartenant au territoire du SCoT, mais aussi à ses proches voisins.

S'appuyer sur les atouts de notre territoire pour engager pleinement les transitions

- Favoriser les projets à taille humaine, tournée vers des productions compatibles avec le bon maintien écologique des milieux
- Soutenir les filières valorisant des productions locales et à destination de l'alimentation locale
- S'inspirer des pratiques traditionnelles, pour produire comme pour transformer
- Valoriser les ressources naturelles sans les dégrader, en particulier en montagne
- S'appuyer sur les complémentarités territoriales à toutes les échelles et avec les territoires voisins

Consommer des produits transformés localement dans des magasins de proximité

- Favoriser le déploiement de magasins de producteurs ou permettant l'accès à des produits locaux
- Encourager le développement d'entreprise agro-alimentaire ancrée localement et valorisant des productions locales

3.3. Accompagner la transformation de l'économie, encourager les filières indélocalisables et adaptables aux enjeux de demain

Maintenir un territoire vivant et attractif tout en anticipant les enjeux du changement climatique nécessite un système économique diversifié et robuste ainsi qu'une implication de toutes les filières, capables, à tous les niveaux, de remettre en question, lorsque c'est nécessaire, leurs modes de fonctionnement et de faire. L'exploitation raisonnée des ressources existantes « au plus près », le perfectionnement de processus de production autant que possible « vertueux », la conception de produits durables, l'innovation, une optimisation des transports, une cohésion des différentes filières et entreprises sont autant de leviers disponibles et déjà en œuvre par et pour le territoire qu'il est nécessaire d'encourager.

Définir une vision stratégique et prospective du développement économique à l'échelle du Pays Basque & Seignaux, en lien avec les territoires voisins | Travail à mener

Développer des activités économiques actrices du territoire et non uniquement « consommatrices » de territoire

- Faciliter l'implantation d'activités fondée sur une ressource (ou des ressources) existante ou à développer
- Privilégier les entreprises ayant un intérêt à s'installer durablement sur le territoire
- Développer des activités de production et de services au plus près des populations dans chaque bassin de vie
- Permettre aux activités de proximité (productives et servicielles) de trouver, autant que possible, une place dans le tissu urbain et de participer à sa vitalisation
- Renforcer les réseaux de l' « économie de proximité »

Favoriser le maintien et le développement d'une industrie à haute valeur ajoutée

- Développer des filières de l'industrie « lourde » et de la construction durables adaptées au territoire et « circulaires »
- S'appuyer sur « des filières d'excellence » pour ancrer le développement économique sur le territoire, et les rendre accessibles à tous dans les différents de bassins de vie

Faciliter le développement des initiatives locales et des concepts innovants

- Promouvoir la diversité des modes de production, de vente et d'achat
- Développer le rôle des technopoles et diversifier leurs domaines d'intervention

Développer la coopération avec et entre les acteurs de l'économie

- Développer le dialogue interterritorial et intra-territorial sur l'aménagement économique avec les différents acteurs (producteurs, distributeurs, consommateurs),
- Faciliter les échanges entre les différentes filières pour anticiper une économie décarbonée
- Lier étroitement les politiques publiques portant sur les déplacements et celles portant sur le développement économique
- Faire dialoguer les sphères privées et publiques sur la question de la logistique

3.4. Créer les conditions d'une meilleure synergie entre la recherche, la formation et les entreprises locales

La transition de l'écosystème économique vers une économie plus soutenable et « décarbonée », nécessitera d'innover et de promouvoir la recherche. Pour le SCOT, il importe de tisser des liens entre filières traditionnelles du Pays Basque & Seignanx et les activités émergentes.

Faire émerger une stratégie cohérente et commune mais déclinable dans les territoires

- S'adosser aux initiatives des pépinières et incubateurs préexistants sur le territoire : Odace, Aldtu, Indar, le CBE et la SCIC-Interstices...
- Elargir les principes de la technopole Pays Basque à l'ensemble du territoire en lien étroit avec le Seignanx et le CBE
- Susciter/favoriser les partenariats entre entreprises/territoires/laboratoires de recherche/formations
 - Rechercher l'implantation d'organismes nationaux de recherche
 - Rapprocher physiquement les centres de recherche et développement/les entreprises innovantes/les territoires
 - Promouvoir un pôle universitaire multisites, pour éviter une hyper concentration de l'offre d'enseignement supérieur sur la côte basque et susciter de nouvelles dynamiques pour les territoires intérieurs et avec le Seignanx : accompagner l'émergence de « petits pôles

d'excellence » dans les territoires sur l'Agriculture/Agroalimentaire, les énergies renouvelables, l'écoconstruction...

Développer une offre de formation sur l'ensemble du territoire en lien avec ses ressources et ses besoins

Le développement de la formation, de l'innovation et de la recherche (publique et privée) autour de filières à enjeux pour le territoire mérite de « teinter » l'identité du pôle universitaire et de l'ensemble de l'offre de formation du territoire.

- Permettre aux habitants du territoire de bénéficier d'une offre de formation complète
- Développer une offre de formation universitaire attractive
- Préparer l'émergence de nouveaux métiers et de nouveaux savoir-faire, liés aux innovations et à l'adaptation
- Valoriser l'utilité sociale de certaines filières

-
- ⁱ Développement : lorsque ce terme est employé dans les travaux du SCoT, il n'est pas synonyme de croissance mais d'évolution de la valeur d'usage et de la qualité du tissu social qui peut naître autour d'elle